Séance ordinaire du 4 avril 2016

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier, Jean-François Chabot et David Leblanc.

Monsieur le conseiller Francis Rodrigue est absent.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-04-35 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 29 FÉVRIER ET 7 MARS 2016

Attendu que les photocopies des procès-verbaux des 29 février et 7 mars 2016 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que les procès-verbaux soit adoptés dans leur forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-04-36 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2016

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de mars 2016 au montant de 54 739,33 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2016 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-04-37 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE MARS 2016

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de mars 2016 au montant de 274 213,67 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2016 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET COMPARATIFS AU 31 MARS 2016

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose les états financiers et comparatifs au 31 mars 2016.

RÉS. 2016-04-38 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier des vérificateurs externes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSULTAT DE LA TENUE DU REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 442-2016

Lors de la tenue du registre de signature pour le règlement d'emprunt numéro 442-2016, deux personnes ont signé le registre.

RÉS. 2016-04-39 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LE NIVELAGE

Attendu qu'un appel d'offres a été lancé pour des soumissions pour le nivelage des chemins de gravier;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres soit;

Anicet Proulx et fils

14 474,02 \$ taxes incluses

Attendu que la soumission est conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Anicet Proulx et fils au montant de 14 474,02 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-04-40 VIREMENT DU SURPLUS LIBRE AU SURPLUS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Attendu qu'un terrain a été construit sur la rue Bérubé et que l'acheteur a dû payer les frais pour les services au montant de 23 400 \$;

Attendu que ce montant revient à la réserve aqueduc et égout;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité de transférer du surplus libre à la réserve aqueduc et égout le montant de 23 400 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-04-41 PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR NEIGETTE

Attendu qu'un groupe de bénévoles se préoccupe et agit pour la protection et la mise en valeur de la chute Neigette depuis 2011;

Attendu qu'il existe un projet de sauvegarde du pont couvert de Neigette, en coordination avec le ministère des Transports (MTQ);

Attendu que le secteur Neigette possède une affectation récréative dans le schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette et qu'il est identifié comme endroit à protéger et site d'intérêt esthétique;

Attendu que les citoyens de Saint-Marcellin et des villages voisins utilisent les lieux du secteur Neigette;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard :

 Donne son appui au projet « Plan de protection et de mise en valeur du secteur Neigette » présenté par la Corporation des Loisirs du Relais de la Coulée inc. ainsi qu'à sa demande de financement de 6 000 \$ adressée au volet intermunicipal du Pacte rural de la MRC de Rimouski-Neigette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-04-42 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que la MRC de Rimouski-Neigette, en tant qu'autorité régionale, révise actuellement le schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Considérant l'article 16 de la Loi sur la Sécurité incendie;

Considérant que les plans de mise en œuvre doivent être adoptés par les autorités locales avant le dépôt du projet au ministre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard adopte son plan de mise en œuvre du projet de la première révision de schéma de couverture de risques en sécurité incendie, préparé par la MRC de Rimouski-Neigette en collaboration avec la Municipalité, en conformité avec les orientations ministérielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-04-43 DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Attendu que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard possède plus de 67 kilomètres de routes sur son territoire;

Attendu que monsieur Harold Lebel, député du comté de Rimouski, possède un budget discrétionnaire pour certains travaux de voirie;

Attendu que les travaux de pavage prévus sur le rang 1 Neigette Est ou le rang 4 Ouest sont admissibles à la subvention discrétionnaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité de demander à monsieur Harold Lebel, député du comté de Rimouski, une aide financière de son budget discrétionnaire pour les travaux de pavage prévus en 2016 pour un montant de 60 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-04-44 SUBVENTION À LA CORPORATION DU RELAIS DE LA COULÉE INC

Attendu que la Corporation du Relais de la Coulée inc. est propriétaire du 13, rang 1 Neigette Ouest;

Attendu que le bâtiment est utilisé pour les loisirs du secteur Neigette et géré par une poignée de bénévoles;

Attendu qu'un tel édifice fait en sorte de dynamiser le secteur;

Attendu que le recouvrement de plancher, la peinture et l'éclairage doivent être

refaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité de verser un montant de 12 000 \$ pour la rénovation du bâtiment du 13, rang 1 Neigette Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSULTATION PUBLIQUE - DÉROGATION MINEURE DU 255, RUE DE LA GARE

Monsieur David Leblanc présente la dérogation mineure du 255, rue de la Gare. Monsieur Leblanc demande si des citoyens veulent se prononcer sur cette demande.

RÉS. 2016-04-45 DÉROGATION MINEURE – 255, RUE DE LA GARE

Attendu que le Conseil municipal a adopté un règlement sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme portant le numéro 422-2014;

Attendu que le Conseil municipal a reçu une demande de dérogation mineure pour le 255, rue de la Gare;

Attendu que le garage privé excède le mur avant de la résidence de .05 mètres;

Attendu que la remise a une superficie de 22 mètres carrés alors que la réglementation prévoit 20 mètres carrés;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé cette demande et fait ses recommandations au Conseil municipal;

Attendu qu'un avis public a été dûment donné le 1^{er} mars 2016 quant à la consultation publique tenue le 4 avril 2016;

Attendu que le Conseil municipal a examiné avec attention cette demande;

Attendu que l'acceptation de cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

-Attendu que le demandeur est de bonne foi,

Attendu que le refus de la demande causerait un préjudice au demandeur ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter en partie la demande de dérogation mineure pour le 255, rue de la Gare. En effet, le conseil municipal accepte la demande qui porte sur la marge avant du garage privé et refuse celle se rapportant à la superficie de la remise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – MONSIEUR GILLES PROULX

Les élus municipaux offrent leurs plus sincères condoléances à la famille de monsieur Gilles Proulx décédé le 11 mars 2016.

MOTION DE FÉLICITATIONS À FAY CHABOT

Les élus municipaux donnent une motion de félicitations à Fay Chabot pour le titre de championne canadienne de boxe juvénile remporté le 1^{er} avril 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.	
Francis St-Pierre, maire	Alain Lapierre, directeur général